

Une session du Comité exécutif national (Nec en anglais) s'est tenue le wee-kend à Yaoundé et a transmis le dossier de l'auto-exclusion du premier vice-président de ce parti à sa Commission juridique. La réaction du concerné depuis Paris…

A peine les rideaux ont été tirés sur les travaux du Comité exécutif national (Nec en anglais) qu'une intox a inondé les réseaux sociaux numériques. *«Joshua Osih chassé du Sdf, a claqué la porte du Nec, alors que les travaux se poursuivaient»*. Cette rumeur devenue virale sur les autoroutes de l'information a fait fi des résolutions du Nec, encore attendues et a cru bon d'expulser le premier vice-président du Social democratic front (Sdf), parti qui l'a investi comme candidat à l'élection présidentielle d'octobre 2018. Joint au téléphone dimanche 9 mai 2021, Joshua Osih, par ailleurs député du Wouri Centre et questeur à l'Assemblée nationale, en transit à Paris, capitale française, dans le cadre d'une mission parlementaire à l'étranger qui commence ce lundi, estime qu'il n'en est rien. *«Le Nec a transmis le dossier à la commission juridique afin qu'il examine le fond. J'ai assisté aux travaux jusqu'au moment où ceux-ci sont parvenus aux divers. A ce moment, j'ai dû sortir à l'effet de rattraper un vol à l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen»*. En clair, le Comité exécutif national a déclaré recevable dans les délais de transmission au secrétariat général, le dossier de la constatation du Comité exécutif régional du Littoral de l'auto-exclusion du premier vice-président selon l'article 8.2 des statuts du Sdf.

Procédure

Il était alors reproché à Joshua Osih d'avoir mené des activités de nature à nuire à l'image du parti. Le 21 mars 2021, lors d'une session extraordinaire, le Comité exécutif régional du Littoral, avait *«constaté, avec amertume, que les derniers développements de l'actualité politique au Cameroun prouvent que le camarade Joshua Osih Nabangui, militant de la région du Littoral, premier vice-président national, s'est engagé depuis 2018 dans des actes politiques qui nuisent gravement à la réputation du Sdf, embarrassent le parti et le discréditent»*. Réagissant à cette résolution du Nec régional, Joshua Osih ironisait en soutenant que cette initiative participait de la volonté de créer un buzz et qu'il était difficile qu'elle prospère.

Toutes choses que crédibilisent le règlement intérieur du Sdf, en sa cinquième partie portant sur le règlement sur la discipline des membres établis en application des articles 8.2 et 8.3 des statuts du parti, et l'article 3 qui stipule que *«après la présentation du dossier au comité exécutif national, une sous-commission chargée d'apprécier la régularité de la procédure est immédiatement mise sur pied»*. En attendant que la commission juridique rende sa copie, ça va dans tous les sens sur les réseaux sociaux numériques, alors Joshua Osih vaque à ses activités parlementaires
en toute sérénité.

Source : Le Messager